

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
EVRY - COURCOURONNES
Boulevard DE FRANCE - HOTEL DE
POLICE
91012 EVRY-COURCOURONNES

AVIS DE CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public
à

Références à rappeler :

Rédacteur :

Madame.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois . REFUS DE PRIORITE A UNE INTERSECTION DE ROUTES OU L'OBLIGATION DE CEDER LE PASSAGE EST SIGNALEE ART.R.415-7 AL.1, ART.R.411-25 AL.1,AL.3 C.ROUTE.
ART.R.415-7 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à
procès verbal n° dressé par en date du , par
avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre dossier, je vous informe du classement de cette affaire et de l'arrêt des poursuites à votre encontre.

J'avise la Trésorerie Essonne Amendes de l'arrêt des poursuites à votre

Dans le cas où cette infraction aurait entraîné un retrait de point(s) sur votre permis de conduire, une demande de restitution sera adressée au Fichier National des Permis de Conduire.

Pour toute question relative au remboursement des amendes forfaitaires majorées vous devez vous adresser à la Trésorerie Essonne Amendoa.

Les services de la Trésorerie sont ouverts les Lundi et Mardi : 9h/12h-13h/16h , Jeudi et vendredi : 9h/12h. (Tél : 01.60.89.05.05 / Fax : 01.60.89.01.75 / Mail : t091035@dgfip.finances.gouv.fr).
Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à EVRY-COURCOURONNES,
le 13/04/2022

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
SUPPLÉANT 583651